

Electricité

✖ Historiquement, la distribution et la fourniture d'électricité était gérée par une régie municipale. Avec l'évolution de la réglementation et l'ouverture à la concurrence, la régie municipale a été dissoute et l'exploitation du réseau a été confiée à la société GreenAlp. Le volet fourniture d'électricité a été repris par GEG mais tout fournisseur a la possibilité d'intervenir sur le territoire communal.

- Retrouvez les fournisseurs d'électricité pour la ville de Saint-Marcellin <https://www.energie-info.fr/>